



CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 4 JUILLET 2022

Date d'affichage : 28 juillet 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à 20h30, le conseil municipal de Saint-Vidal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard GROS, Maire.

Etaient présents:

Gérard GROS, Christophe BLANCHARD, Céline BROC, Franck FOURY, Maryline JOURDE, Christian JOUSSERAND, Nicolas MASSON, Marie-Luce PAGES, Emmanuel PUCHARD, Yannick RAYNAUD, Jérôme VEYSSEYRE, Vincent VIALLET

Etaient excusés: Marion BUISSON, Nicolas MAGNE, Karine FRADET

Secrétaire de séance : Marie-Luce PAGES

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Gérard GROS déclare la séance ouverte.

Délibération n°30/2022 : Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales au 01/07/2022 : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 31/2022 : Aménagement d'espace public au bourg -Demande de participation financière au titre du programme LEADER – Plan de financement prévisionnel : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 32/2022 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 01/01/2023 pour le budget communal M14 et M57 abrégée pour le budget M14 du CCAS : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 33/2022 : Validation du montant de la participation financière au fonctionnement de l'école de Sanssac à 700 € : adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 34/2022 : Approbation du nouveau montant d'attribution de compensation 2022 de la CAPEV suite à approbation du rapport de CLECT relatif au transfert de compétence « Eau pluviale » : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 35/2022 : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines par la CAPEV : Durée d'amortissement du Fonds de concours : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 36/2022 : Mise en place des 1607 heures après avis favorable du 12/04/2022du Comité Technique auprès du CDG : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 37/2022 : Participation financière de la commune aux feux d'artifice proposés par le comité des fêtes : Adoptée

Vote : Unanimité

La séance a été levée à : 22h30

L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie aux heures d'ouverture.

Publié le 28 JUILLET 2022